

# COULONVILLERS



## COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTHEIU-MARQUENTERRE

33 bis, route du Crotoy – 80130 RUE

Toutes les informations de la Communauté de communes sont disponibles sur le site  
<http://www.ponthieu-marquenterre.fr/>

### **DECHETS MENAGERS**

Le ramassage est effectué très tôt chaque **VENDREDI MATIN**. Prévoir le dépôt des sacs ou récipients le Jeudi soir. **Si le VENDREDI est un JOUR FERIE, le ramassage est effectué (sauf le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier).**

**TRI SELECTIF** : Les déchets recyclables (hors verres) sont collectés chez vous en sac jaune, **un mercredi sur deux**. Les sacs sont disponibles en mairie.

Le verre doit être déposé dans les points d'apport volontaire Place du 11 novembre et en bordure de route en direction de Cumont.

*Merci de respecter l'environnement en ne déposant pas les déchets à côté des containers.*

**DECHETTERIE COMMUNAUTAIRE** (Site de Domqueur – Tél 03 22 28 51 50)

### **ATTENTION – NOUVEAUX HORAIRES :**

- Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars :
  - o Lundi – mardi – mercredi – vendredi – samedi : 9h-12h / 14h-17h
- Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre :
  - o Lundi – mardi – jeudi – vendredi – samedi : 9h-12h / 14h-18h
  - o Dimanche : 9h – 12h

Fermée les jours fériés

**DECHETS VERTS (tonte de pelouses, de haies...)** : Point d'apport Route de Yaucourt-Bussus à BUIGNY-L'ABBE.

**Mairie – 5 rue du 8 mai 1945 – 80135 COULONVILLERS**

Tél 03 22 28 84 97 – Fax 09 70 32 34 62 – Courriel : [mairie.coulonvillers@wanadoo.fr](mailto:mairie.coulonvillers@wanadoo.fr)

Permanence de Monsieur le Maire : lundi de 16h à 18h (de préférence sur rendez-vous).

Permanence de la secrétaire : lundi 16h à 18h – vendredi 16h à 17h30.

*En cas d'absence, merci de laisser un message par courriel,  
sur le répondeur ou dans la boîte aux lettres.*



---

## Edito du Maire

*2019 s'achève dans un climat tendu, chacun veut défendre son pré carré et cela peut se comprendre. Nous le faisons aussi à l'échelle communale et le panégyrique qui est exposé ensuite vous le confirmera.*

*Nous avons une population avec des tranches d'âge équilibrées, le recensement permanent nous le prouve. Lors de l'arbre de Noël, la commune a offert 38 jouets aux enfants du primaire, quelle que soit l'école qu'ils fréquentent, et 35 anciens (de plus de 65 ans) se sont vus gratifiés d'un colis en signe de notre solidarité générationnelle.*

*Malgré un parc immobilier en augmentation, notre population stagne, les familles sont moins denses qu'autrefois malgré un parc locatif de 30 %.*

*Les logements communaux sont occupés et contribuent aux bonnes finances communales.*

*A la fin 2020, la dette par habitant hors opérations immobilières s'élèvera à 70 €, et le fonds de roulement équivaut à 5 mois de dépenses de fonctionnement.*

*Cette année a vu votre équipe municipale se démener pour faire valoir ses droits vis-à-vis de nos « partenaires ».*

*Le premier écueil fut la rencontre inopinée entre un camion et le parapet du Pont de Cumont lors d'un épisode verglaçant. Il ne s'est alors pas agi de savoir « quel est le c.. qui a fait sauter le pont », mais qui est responsable et propriétaire du pont... Devant la lenteur de réflexion de nos interlocuteurs, nous avons pris les choses en main et nous avons fait procéder à la réfection du pont et sollicité le recours auprès de l'assureur belge de l'auteur des faits.*

*Pour information, l'opération a été initiée à 5 500 € alors que trois mois plus tard le Conseil départemental estimait les travaux à 15 000 €. Ce dossier sera neutre pour notre budget communal.*

---

*Le second point d'achoppement se fonde sur le règlement voirie de la Communauté de communes qui veut nous reverser une grande partie des chemins communautaires. Cette proposition n'a pas été validée par le Conseil municipal et une ligne d'ouverture semble se dégager avec une mise à jour annuelle et j'espère revenir à une situation quasi identique au règlement de notre ancienne Communauté de communes.*

*Nous avons un ancien Président qui se targuait d'un choc de simplification. J'ai la faiblesse de croire qu'il a rajouté des pièces à l'embrouillamini administratif qui était déjà dense.*

*Votre équipe municipale, hors de ces dossiers extérieurs, a souhaité confirmer son opération Entretien des chemins ruraux avec le concours des agriculteurs locaux et volontaires, ce qui a été réalisé. La remise à niveau semble avoir été effectuée. Tout comme la pose de deux armoires électroniques pour l'éclairage public.*

*L'autre dossier qui nous a occupés est celui de l'église. Un entrefilet de presse m'a alerté sur la possibilité d'obtenir une subvention de 27 500 € de la part de la Région. Nous avons prestement enclenché cette procédure et notre dossier a été étudié fin novembre. La grève des trains a empêché de nous apporter la réponse mais les échos semblent favorables. Aussi ce projet de 62 000 € HT serait subventionné à 79 %.*

*Ainsi va la vie de votre équipe communale, au-delà de la gestion courante (entretien, personnel communal, Traverse, cimetière, patrimoine...). Nous espérons que cette gestion communale vous convient et que malgré les contraintes administratives de plus en plus tatillonnes, nos services vous sont utiles.*

*Au nom de l'équipe municipale et accompagné du personnel dédié, je vous présente tous nos vœux de santé, bonheur et prospérité.*

***Boène énée à tertous !***

*Votre dévoué,  
James Hecquet*

## Vie communale

### Etat Civil 2019

#### Naissances

- Hugo BELLETTE, le 16 août

#### Décès

- Claude COZETTE, le 17 janvier
- Josiane FERA, le 14 février
- Henri MORIN, le 25 février
- Jean MOREL, le 7 juin

### ASSISTANTES MATERNELLES

La commune compte trois assistantes maternelles agréées :

- Mme Elodie CROMBEZ, 9 rue des Mazures – Tél 06 36 87 69 59
- Mme Nathalie DECAUDIN, 56 route d'Abbeville – Tél 03 22 28 09 42
- Mme Claire DUCHEMIN, 4 route d'Abbeville – Tél 03 22 23 83 79 ou 06 17 69 48 81

### RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes qui auront 16 ans dans l'année (nés en 2004) sont invités à passer en mairie dans les 3 mois suivant leur anniversaire pour s'enregistrer et permettre une convocation à la journée défense et citoyenneté. Une attestation de recensement leur sera remise à l'occasion de leur passage. Cette attestation est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (brevet des collèges, baccalauréat, permis de conduire...).

### CITOYENNETE

**Merci à tous de veiller à vous garer sur votre propriété privée.  
En effet, l'occupation du domaine public, outre le fait qu'elle soit soumise à une taxation, génère des problèmes de visibilité et donc de sécurité.  
Par ailleurs, si vous constatez une incivilité ou une dégradation d'équipement public, merci de le signaler à la mairie.**

### SALLE DES FETES

Les réservations se font auprès du secrétariat de mairie au moyen d'une convention au moins un mois avant la date de location.

TARIFS	Eté (du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre)		Hiver (du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril)	
	Une journée hors week-end	Le week-end	Une journée hors week-end	Le week-end
Habitants du village	40 €	70 €	55 €	100 €
Usagers extérieurs	80 €	140 €	110 €	200 €
	Réunion funéraire : 30 € Professionnel de la restauration : 200 €			



## Les cérémonies 2019 en photos



8 mai 2019



11 novembre 2019

Les cérémonies aux Monument aux Morts ont été suivies d'un vin d'honneur à la salle des fêtes comme chaque année. La cérémonie du 8 mai a été l'occasion de présenter le nouveau drapeau de l'association des Anciens Combattants de la Section Locale de Cramont.



### Noël

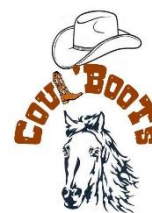
Cette année, le Père Noël a remis 38 jouets aux enfants scolarisés en primaire et 35 colis aux aînés de plus de 65 ans.

## Agenda communal 2020

- ✍ Elections municipales les dimanches 15 et 22 mars
- ✍ Commémoration de l'armistice de 1945 le vendredi 8 mai
- ✍ Fête locale les 20, 21 et 22 juin
- ✍ Fête nationale le mardi 14 juillet
- ✍ Commémoration de l'armistice de 1945 le mercredi 11 novembre
- ✍ Arbre de Noël le dimanche 13 décembre

## Association Coul'Boots

Vous souhaitez découvrir, pratiquer la danse country ? C'est possible à Coulouvillers avec l'association « Coul'Boots ». Créée en 2013, l'association est ouverte à tous, enfants, adultes, seniors.



Vous apprendrez les pas de base, puis les enchaînements et enfin les chorégraphies, à votre rythme et à chaque séance. Pas de contrainte, pas de pression, un minimum d'attention est simplement nécessaire pour ce moment de détente et de dépassement.

Les répétitions ont lieu à la salle des fêtes, tous les mercredis (18h30/19h30 : cours débutants & 19h30/21h30 : cours intermédiaires et confirmés) et les vendredis (20h00/21h30). N'hésitez pas à venir nous voir (ça n'engage en rien !) et pourquoi pas nous rejoindre.

**Tous les membres vous souhaitent  
une excellente année 2020.**

Renseignements sur place ou par téléphone au  
06 86 88 59 60 (Anne) ou par mail : [coulboots@hotmail.fr](mailto:coulboots@hotmail.fr).



Une très bonne année à tous !

*La présidente, Anne HOUDANT*

## Amicale Sports et Loisirs

L'Amicale de Coulouvillers anime votre village à travers l'organisation de repas, sorties, collaboration à l'organisation de la fête locale...

Ses membres vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

**L'Assemblée Générale annuelle aura lieu le vendredi 21 février à 20h30 dans la salle de la mairie.**

*Le président, Maurice VAUDET*

## Société de Chasse

Grâce aux agrainoirs et abreuvoirs toujours bien alimentés, et aussi au concours d'un piégeur, la population de faisans, perdrix et lièvres a bien augmenté.

La trentaine de chasseurs sont satisfaits de leur saison de chasse.

**Vous êtes cordialement invités au traditionnel repas de chasse qui aura lieu le samedi 29 février.**

Les membres du bureau vous présentent leurs vœux de santé, bonheur et prospérité pour 2020.

*Le président, Patrice FOIRESTIER*

## Autres informations

- ✚ **La Friterie Champêtre** s'installera dans notre commune courant janvier, sur la Place du 11 novembre 1918. Merci de réserver le meilleur accueil à Mme Laura Duhaupas. Les horaires d'ouverture vous seront communiqués dès que possible.
- ✚ **SOLIHA et APREMIS**, organismes officiels pour l'efficacité énergétique en Picardie Maritime, vous conseillent sur vos travaux d'amélioration de l'habitat, les énergies renouvelables, les économies d'énergie.

### CALENDRIER DES PERMANENCES

Permanences de l'ESPACE INFO ENERGIE sur le territoire du Ponthieu-Marquenterre

RUE 33 bis route du Crotoy tél : 03 22 27 86 94	NOUVION 8 bis, rue du Collège tél : 03 22 23 25 43	AILLY-LE -HAUT-CLOCHER 1, rue d'Ergnies tél : 03 22 28 88 18
Vendredi 10 janvier 2020 Vendredi 10 avril 2020 Vendredi 10 juillet 2020	Mardi 10 décembre 2019 Mardi 10 mars 2020 Mardi 9 juin 2020	Mardi 12 novembre 2019 Lundi 10 février 2020 Lundi 11 mai 2020 Lundi 10 août 2020
de 9h à 12h	de 14h à 17h	de 9h à 12h

- ✚ **Conciliateur de justice** : Monsieur Eric BLANQUART tient une permanence chaque 1<sup>er</sup> mardi du mois à la mairie d'Ailly-le-Haut-Clocher. Vous pouvez prendre rendez-vous au 0766377566 ou par mail à [eric.blanquart@conciliateurdejustice.fr](mailto:eric.blanquart@conciliateurdejustice.fr).

## BUDGET COMMUNAL

Vous trouverez ci-après les grandes lignes des prévisions budgétaires votées en 2019 (sans augmentation des taux).

Des explications détaillées pourront vous être données par votre secrétariat de mairie.

<i>Budget communal 2019</i>	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>179 248 €</b>	<b>179 248 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>142 196 €</b>	<b>142 196 €</b>
TOTAL	321 444 €	341 444 €

## LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Pièces désirées	Où s'adresser	Pièces à fournir	Observations
Attestation d'autorisation de sortie de territoire français pour mineur	<a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359</a>		Le formulaire d'autorisation est établi et signé par un parent (ou responsable légal).
Carte nationale d'identité / Passeport  <i>Pensez à demander une carte d'identité dès l'entrée en 6ème</i>	<i>SUR RENDEZ-VOUS en Mairie d'Abbeville, de Flixecourt, de Doullens...</i>  <i>Pré-inscription sur ANTS.GOUV.FR</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 photo d'identité récente et aux normes requises</li> <li>• Justificatif de domicile</li> <li>• Ancienne carte d'identité</li> <li>• ou extrait d'acte de naissance pour une 1ère demande</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Validité : 10 ans pour les mineurs et 15 ans pour les majeurs</li> <li>• Gratuite pour une 1ère demande ou un renouvellement</li> <li>• En cas de perte : établir une déclaration de perte + timbre fiscal de 25€</li> </ul>
Extrait du casier judiciaire n°3	<i>Nouveau site officiel et gratuit du Casier judiciaire national</i> <a href="https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr">casier-judiciaire.justice.gouv.fr</a>		
Carte grise	Site : <a href="https://immatriculation.ants.gouv.fr/">https://immatriculation.ants.gouv.fr/</a>		
Permis de conduire (demande de duplicata)	Site : <a href="https://permisdeconduire.ants.gouv.fr">https://permisdeconduire.ants.gouv.fr</a>		
Recensement service national	<i>Mairie du domicile</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carte d'identité</li> <li>• Livret de famille</li> <li>• Justificatif de domicile</li> </ul>	<i>Le recensement des filles et des garçons se fait dans le mois qui suit le 16<sup>ème</sup> anniversaire.</i>
Inscription liste électorale	<i>Mairie du domicile</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carte d'identité</li> <li>• Justificatif de domicile</li> </ul>	<i>Les jeunes de 18 ans sont inscrits d'office dès lors qu'ils ont procédé à leur recensement militaire à 16 ans.</i>
Légalisation de signature	<i>Mairie indifférente</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pièce d'identité</li> </ul>	<i>La signature doit se faire devant l'officier de l'État Civil</i>
Livret de famille	<i>Mairie du domicile</i>	<i>Demande à compléter</i>	
Extrait d'acte de naissance ou copie intégrale	<i>Mairie du lieu de naissance</i>	<i>Justificatif d'identité et enveloppe timbrée pour le retour</i>	<i>Joindre une enveloppe timbrée et libellée à votre adresse Pour les personnes nées à l'étranger, s'adresser au Service central d'État Civil - 11 rue de la Maison Blanche - 44941 NANTES cedex 09</i>
Extrait d'acte de mariage ou copie intégrale	<i>Mairie du lieu de mariage</i>	<i>Justificatif d'identité</i>	<i>Joindre une enveloppe timbrée et libellée à votre adresse</i>
Extrait d'acte de décès ou copie intégrale Bulletin de décès	<i>Mairie du lieu de décès Mairie du lieu de domicile de l'intéressé</i>	<i>Justificatif du lien de parenté</i>	<i>Joindre une enveloppe timbrée et libellée à votre adresse</i>
Reconnaissance	<i>Mairie du domicile</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pièces d'identité des deux parents</li> <li>• Justificatif de domicile</li> </ul>	<i>Présence des deux parents</i>
Mariage	<i>Mairie du domicile ou de résidence</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dossier complet de mariage</li> </ul>	
Certificat d'hérédité	<i>Notaire</i>	<i>Livret de famille</i>	<i>Payant</i>